

Conseil du 6 Février 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 6 Février 2015 à 20H 15 sous la présidence de Jean-François Lhermitte, maire.

Étaient présents:

Mmes Maryline BERTRAND, Yvette BRENET, Chantal ZULUETA

MM François DAVID , Florian FAUCHER, Francis GLORIE, Jean-François LHERMITTE, Hubert PAILLAT, Guillaume SIMON-BOUHET, Romain THIESSE

Absent excusé : Mathieu AUBURTIN

Le Procès Verbal du Conseil Municipal du 9 Janvier 2015 est approuvé à l'unanimité. M. Florian FAUCHER est désigné comme secrétaire.

07/2015 Modification de la durée de travail de Yannick JOLY

La reprise de la compétence de la gestion de l'étang de Saint Germier a été évoquée lors des derniers conseils, qui se sont traduits notamment par :

- la signature d'un bail avec l'association « au plaisir de l'eau »
- l'acquisition d'une tondeuse
- le principe d'une augmentation du temps de travail de M. Yannick JOLY, Adjoint technique territorial de 2^o classe, passant de 2,5 jours/semaine à 3 jours/semaine
-

Il importe de concrétiser ce dernier point.

Le Conseil Municipal décide de modifier la durée de travail du poste d'Adjoint technique de 2^o classe de M. Yannick JOLY, en la faisant passer de 21h42/semaine à 25h/semaine, à compter du 16 Février 2015 et autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté correspondant.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

QUESTIONS Diverses

Rendez vous du 22 Janvier avec le Président X. ARGENTON

Lors de cet entretien, JF Lhermitte et M. BERTRAND ont rappelé :

- que le projet éolien datait de près de 10 ans, temps nécessaire à la mise au point, à la discussion, à l'information, et avait nécessité énormément d'efforts et de pédagogie par les élus de St Germier et d'eux seuls. Mais ce projet avait été aussi conçu dans le cadre de dispositions législatives qui partageaient le produit fiscal lié au projet (environ 100 K€) à raison de 47 K€ pour la commune et 53 K€ pour la communauté du pays ménigoutais. Lors de l'adhésion de la commune à la CCPG, personne ne s'est aperçu que, de facto, la répartition allait passer à 10 K€ pour la commune et 90 K€ pour la CCPG,
- que les textes prévoient expressément que la communauté de communes doit indemniser, dans ce cas, la commune de St Germier des nuisances subies, et que cela doit donner lieu à un débat public,
- Nous avons réitéré notre demande de partage 50-50 de l'IFER ce qui donnerait alors un partage global de 35K€ pour la commune et 65 K€ pour la CCPG, montant inférieur pour la commune à ce qu'elle aurait perçu dans le montage initial. Nous avons insisté sur le fait que le produit

communal serait forcément affecté à deux projets essentiels pour la commune, à savoir :

- le développement du pôle touristique de l'étang (parcours de santé, jeux, pôle touristique et de service)
- la plantation de haies pour limiter les nuisances visuelles

Et que sans cette recette, la commune ne pourrait naturellement faire face à ces deux projets.

En réponse X. ARGENTON a demandé quelques précisions notamment sur les communes qui avaient approuvé le projet par délibération (Coutières et Ménigoute, notamment), sur l'avancement du projet et ses délais (avis favorables de la DREAL, du commissaire enquêteur), et autorisation préfectorale attendue pour le printemps.

I. ARGENTON a évoqué l'idée, à la place d'un reversement, d'une subvention sous forme de fonds de concours au projet de développement local, proposition que nous avons déclinée en demandant le débat sur le partage du Produit Fiscal.

Il a évoqué la crainte de voir les projets éoliens se multiplier, si la CCPG reversait une grande part de son produit communal aux communes support. Nous avons expliqué que les difficultés étaient telles pour monter un projet éolien que cette perspective de recette n'était naturellement pas la première motivation, elle était simplement une conséquence permettant de compenser partiellement les nuisances.

Finalement, X. ARGENTON a proposé que le débat ait ainsi lieu en Mars et que le Maire pourrait éventuellement participer au groupe de travail chargé d'examiner cette question afin d'exposer concrètement les faits.

Enfouissement des réseaux électriques sur le chemin communal entre le Breuil et la Bertrandière

SEOLIS envisage d'enterrer la ligne électrique reliant le Breuil à la Bertrandière et demande à disposer à cette fin de l'espace public. Une réponse négative lui a été apportée tant que certains points du projet ne seraient pas éclaircis :

enfouissement coordonné des lignes France Télécoms
engagement écrit à ne pas toucher les haies bordant ce chemin
intégration dans l'environnement du transformateur prévu à la Bertrandière

Lors d'un entretien téléphonique, le représentant de SEOLIS a promis une réponse positive à ces différentes interrogations. Guillaume SIMON BOUHET a insisté sur l'intérêt de cet enfouissement dont l'équilibre économique semble fragile pour SEOLIS. L'exigence d'enfouissement des réseaux téléphoniques, pour légitime qu'elle soit, ne doit pas faire capoter le projet qui est globalement utile.

Elagage des routes communales

A une question de François DAVID, JF LHERMITTE a expliqué que FILLON avait terminé sa tâche pour la partie de la commune qui lui avait été confiée (Coussay, Chauvinière, Viclaire). FRAGU, pour la partie Breuil, Guilboterie, n'a commencé que début janvier, soit 15 jours après la date limite qui lui avait été confiée. Mais il devait aussi bénéficier de la présence de Y. JOLY, pour ramasser tous les débris laissés par les lamiers ; or Yannick avait pris une semaine de congé fin Décembre. Si l'élagage aux lamiers a été fait, FRAGU est très en retard pour le broyage des fossés, broyage qu'il nous a promis pour la semaine du 8 Février. Le fait d'avoir découpé le marché en deux entreprises avait aussi pour but de mesurer la qualité des différents intervenants....

La séance est levée à 20h40.